

Communiqué de presse**Cimescaut s.a.****9 juin 2011****JUGEMENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURNAI**

Le tribunal de commerce de Tournai a rendu ce 9 juin sa décision dans le litige qui oppose la société de droit belge Cimescaut S.A., cotée sur le marché réglementé d'Euronext Brussels, à la SA Cimenteries CBR suite à la levée d'une option d'achat des titres détenus par Cimescaut dans la filiale commune Carrières d'Antoing.

Le litige entre Cimescaut et CBR est né de l'exercice par CBR, contesté par Cimescaut, d'une option d'achat sur les titres détenus par Cimescaut dans leur filiale commune Carrières d'Antoing au motif que l'actionnariat de Cimescaut aurait été substantiellement modifié depuis 1982. Cimescaut a toujours soutenu que contrairement aux prétentions de CBR l'actionnariat n'avait pas subi une transformation permettant l'exercice de l'option. Cimescaut continue en outre à soutenir que la motivation utilisée par CBR n'est qu'un prétexte cachant en fait sa volonté de prendre à tout prix l'entier contrôle des réserves en minerais dont dispose Carrières d'Antoing.

Par une décision longuement motivée, le tribunal de commerce de Tournai a déclaré que l'action de Cimescaut était fondée.

Par conséquent, le tribunal a déclaré, entre autre chose, que l'exercice de l'option d'achat des actions de la SA Carrières d'Antoing, invoqué par la SA Cimenteries CBR dans ses courriers des 31 août et 1^{er} septembre 2009 est inopérant, nul et de nul effet, de sorte que le tribunal annule également les effets de la transcription de la cession des actions dans le registre des actionnaires de la SA Carrières d'Antoing. Le tribunal ajoute que la résiliation de la convention du 9 juillet 1982 relative à la gestion conjointe de Carrières d'Antoing est également déclarée nulle et de nul effet.

Cimescaut prend acte de cette décision dont elle se réjouit et se penche dès à présent sur les conséquences de cette décision sur le plan juridique, sur le plan financier et sur le plan de ses opérations et de ses relations avec CBR.

Cimescaut veillera à tenir le marché informé de futurs développements à ce sujet.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à :

S.A. CIMESCAUT

Monsieur Paul BERTRAND

Administrateur Délégué

Rue du Coucou 37

7640 Antoing

Tél. : 069/44 67 52

Fax : 069/44 67 89

Adresse e-mail : paul.bertrand@cimescaut.comSite : www.cimescaut.com**S.A. CIMESCAUT**

Monsieur Pierre BERTRAND

Administrateur Délégué

Rue du Coucou 37

7640 Antoing

Tél. : 069/44 67 53

Fax : 069/44 67 89

Adresse e-mail : pierre.bertrand@cimescaut.comSite : www.cimescaut.com